

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Vivek SINGH

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, M. Sébastien LEMONNIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain LENESLEY qui a donné pouvoir à Mme Martine LEPAGE, Mme Pierrette POUSSET Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN

Absents : M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, Mme Laëtitia VIVIER

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DEGUETTE

Date de convocation : 3 mai 2023

Date d'affichage : 17 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Votants : 24

Délib. n°2023-056 : Médiathèque - opération de désherbage en partenariat avec Ammareal

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fonds d'une médiathèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, les collections doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction de plusieurs critères : état du document, date d'édition, nombre d'années sans prêt, valeur littéraire ou documentaire...

La médiathèque propose cette année de confier les documents à la société AMMAREAL. Cette entreprise solidaire d'utilité sociale vend des livres d'occasion sur internet. Elle reprend les livres usagés des bibliothèques afin de leur donner une seconde vie. Chaque mois, plus de 100 000 livres sont triés par AMMAREAL. En contrepartie, la société verse à la bibliothèque 10 % du prix net HT des livres vendus + 5 % à une organisation caritative (à choisir entre 4 associations luttant contre l'illettrisme : Mots & Merveilles, Bibliothèques sans Frontières, Lire et Sourire, le Secours Populaire Français). La commune peut aussi renoncer de percevoir la commission de 10 % au profit d'une association caritative de son choix.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Autoriser, dans le cadre d'un programme de désherbage, les sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les conviennent :
 - suppression de la base bibliographique informatisée
 - suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Donner son accord pour que ces documents soient, selon leur état :
 - cédés à la société AMMAREAL, sise 31 rue Marcelle Henry, 91200 Athis-Mons France qui reversera :
 - ✓ à la commune 10 % du prix net HT par article vendu ;
 - ✓ à l'association « Bibliothèques Sans Frontières » 5% du prix net HT par article vendu ;
 - cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin ;
 - détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

